



# Déclarations et Discours

---

N° 75/39

## LA DÉCOLONISATION

Déclaration prononcée en séance plénière de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, par monsieur Marc Baudouin, ambassadeur et représentant du Canada, le 26 novembre 1975.

Nous avons continué cette année à profiter des effets bénéfiques qu'avait eus en avril 1974 sur le processus de décolonisation en Afrique l'annonce de la nouvelle politique du gouvernement du Portugal. En effet, l'Organisation des Nations Unies a accueilli au cours de la présente session trois anciens territoires portugais en Afrique, soit le Mozambique, le Cap-Vert ainsi que Sao-Tomé et Principe. Les Comores ont également été admises aux Nations Unies. De nouvelles forces et de nouveaux membres nous arrivent également d'autres parties du globe; nous avons récemment accueilli la Papouasie-Nouvelle-Guinée et nous comptons d'ici une ou deux semaines admettre un nouvel État de l'hémisphère occidental, soit Surinam.

Les Nations Unies connaissent une expansion qui a rarement été égale au cours des dernières années. Cette situation est dans une large mesure attribuable à leurs initiatives en vue de promouvoir la mise en vigueur de la résolution 1514. Les Nations Unies ont contribué à la création d'une atmosphère internationale qui exige que soient étudiés tous les aspects des situations qui ont empêché jusqu'à maintenant les peuples de diverses parties du globe d'exercer leur droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance lorsque c'était là leur désir.

Il reste très peu de pays sous administration coloniale. Dans la plupart des cas, exception faite de la Rhodésie et de la Namibie, il s'agit de petits territoires, souvent isolés et peu densément peuplés. Il n'en demeure pas moins que ces petits territoires méritent que nous leur accordions l'attention et l'aide nécessaires pour veiller à ce que leurs populations bénéficient du droit de déterminer leur avenir. Toutefois, la délégation du Canada a bien fait ressortir que l'autodétermination ne correspond pas toujours à l'indépendance. Certains petits territoires peuvent considérer que l'accession à l'indépendance serait pour eux peu pratique ou peu attrayant compte tenu de leurs ressources humaines et matérielles limitées. Il appartient aux habitants de ces territoires de fixer le mode d'autodétermination qui leur convient le mieux. Les liens que le peuple de Nioué a décidé de conserver avec la Nouvelle-Zélande constituent un excellent exemple de choix possible.

---

Nous avons toujours soutenu le droit des peuples sous domination coloniale à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous avons également toujours fait valoir que l'objectif du processus de décolonisation n'est pas seulement d'entraîner le départ d'une puissance coloniale, mais aussi d'encourager la création d'États (petits ou grands) stables et unis, capables de relever les défis de l'indépendance ainsi que du développement économique et social, et de vivre dans la paix et la sécurité avec leurs voisins. A cet égard, nous sommes profondément affligés par la situation qui prévaut en Angola. Le 11 novembre, le Gouvernement du Canada a déclaré ce qui suit: "Le Canada a toujours soutenu le droit des peuples colonisés à l'autodétermination et à l'indépendance et nous saluons donc l'indépendance accordée par le Portugal à l'Angola, le 11 novembre. Cependant, à cause de la situation politique extrêmement confuse qui y prévaut et des problèmes de sûreté, nous ne sommes pas en mesure, actuellement, de reconnaître aucun des groupes qui prétendent le gouverner, ni d'établir des relations bilatérales avec eux. Notre doctrine à cet égard repose sur des fondements établis depuis longtemps: nous reconnaissons les gouvernements qui ont la maîtrise effective de leur pays et qui peuvent honorer leurs obligations internationales. Dès que la situation en Angola le permettra, nous préciserons définitivement nos relations avec lui."

Nous tenons à souligner les initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine en vue de mettre un terme au conflit en Angola. Nous profitons aussi de l'occasion pour souligner que nous déplorons et que nous condamnons les interventions étrangères qui ont favorisé la dissension entre les mouvements politiques, qui ont servi à envenimer les confrontations armées en fournissant du matériel, de l'équipement et du personnel; et qui ont du même coup entraîné le recours à des méthodes militaires plutôt que pacifiques pour atteindre des objectifs politiques. Nous prions tous les pays qui sont en mesure de le faire d'exprimer l'intérêt réel qu'ils portent au peuple angolais en utilisant leur influence pour rapprocher les diverses parties en cause par la voie de la négociation et de la conciliation. Sinon, il y aura poursuite d'une guerre civile fratricide qui pourrait ultimement mener à la désintégration de l'intégrité territoriale du pays. Ce serait un événement tragique non seulement pour l'Angola, mais aussi pour toute l'Afrique, puisque l'intérêt serait alors détourné des problèmes sérieux qui restent à résoudre en Afrique australe en matière de décolonisation et de racisme.

Nous sommes désappointés et inquiets que la situation n'ait pas évolué au Zimbabwe et que la Namibie soit encore aussi éloignée de l'indépendance. Comme nous l'avons souligné lors de notre intervention sur cette question, "avec ou sans Ian Smith la "majority

rule" s'imposera nécessairement en Rhodésie. La façon dont la Rhodésie et les Rhodésiens résoudre leurs problèmes, la manière dont les pays d'Afrique et du monde entier régleront ce différend, la façon dont l'Organisation des Nations Unies réagira devant ce sursaut fondamental de l'homme africain pour ne pas dire de l'homme tout court, sont d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Ou bien nous assisterons à un règlement pacifique de ce conflit, et alors on peut espérer que les autres problèmes raciaux et politiques qui subsistent en Afrique australe se régleront également par la voie de la négociation et de la raison; ou bien, la violence entraînant la violence, celle qui s'installera en Rhodésie se répercutera ailleurs." Pour ce qui est de la Namibie, ce n'est qu'au prix de grands risques que le gouvernement de l'Afrique du Sud pourra continuer son occupation illégale du territoire en dépit de l'opposition de toute la communauté internationale. Ce gouvernement doit se rendre compte que la communauté internationale ne pourra accepter un règlement négocié dans le cadre des prétendues discussions constitutionnelles de l'Afrique sud-occidentale en l'absence de représentants authentiques du peuple de Namibie, choisis lors d'élections libres tenues sous surveillance internationale.

L'objectif premier des travaux des Nations Unies et des États membres, en ce qui concerne la situation en Afrique australe, est d'exercer toute l'influence morale et politique possible afin d'aboutir le plus rapidement possible à un règlement pacifique. Un important aspect secondaire de nos initiatives communes consiste à accorder un soutien matériel et moral aux habitants de l'Afrique australe. Le Gouvernement du Canada a toujours eu pour politique d'aider substantiellement les initiatives humanitaires de la communauté internationale lorsqu'elle poursuit ces objectifs. C'est pourquoi nous faisons depuis longtemps partie des principaux contributeurs au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, au Fonds d'échanges universitaires internationaux, au Programme de bourses d'études du Commonwealth pour la Rhodésie et au Fonds d'affectations spéciales pour l'Afrique du Sud. En outre, nous avons cette année annoncé le versement d'une contribution de 100,000 dollars pour la création de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie. Nous croyons que ces programmes sont importants, car ils témoignent de façon tangible de l'intérêt que manifestent les Nations Unies à l'égard de l'oppression dont souffrent les habitants de l'Afrique australe. Nous croyons qu'il y a lieu de nous réjouir que les Nations Unies participent à la formation et à l'éducation des Sud-Africains qui joueront un rôle de premier plan dans le développement de leur société lorsque leur pays accédera à l'indépendance ou à la "majority rule".

La décolonisation est un processus dynamique. Ses progrès sont réguliers et évidents dans les territoires du monde entier. Nous constatons, par exemple, que les Seychelles accèderont à l'indépendance l'an prochain et que les Îles Solomon suivront la même voie peu après.

La Quatrième Commission a été cette année la scène de débats sur certaines des questions les plus épineuses qui restent à résoudre en ce qui concerne des territoires non autonomes. Dans le cas du Territoire des Afars et des Issas, des pétitionnaires et des représentants de mouvements de libération ont fait des déclarations qui révèlent un intérêt nouveau pour l'indépendance. La puissance administrante, la France, a déclaré qu'elle serait disposée à réagir favorablement aux aspirations à l'indépendance si c'est le vœu de la population de ce territoire. Il est également évident que l'accession à l'indépendance ne prendra tout son sens que si l'intégrité territoriale est pleinement respectée par les pays voisins.

La question du Sahara occidental est très délicate, comme l'ont révélé les récentes discussions du Conseil de sécurité à ce sujet. Nous ne croyons pas qu'il soit opportun de faire ici des observations sur les questions qui ont été abordées par le Conseil de sécurité, ni sur les résultats des négociations entre les parties concernées en ce qui a trait à l'article 33 de la Charte. En ce qui concerne la décolonisation, il est évident que l'Assemblée générale des Nations Unies doit maintenir sa position, à savoir que les peuples de tous les territoires non autonomes ont le droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514. Comme le précise l'article 73 de la Charte, il faut que le principal facteur du processus de décolonisation demeure la primauté des intérêts des habitants du territoire.

En ce qui concerne Belize, la délégation du Canada a également l'honneur d'appuyer le droit de ce peuple à l'autodétermination et d'insister sur la nécessité que soient conclues au plus tôt les négociations entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Guatemala, afin que les habitants du pays puissent profiter de leur indépendance dans une atmosphère de sécurité et d'amitié avec leurs voisins.

La décolonisation est une noble cause parce qu'elle suppose un objectif encore plus grand, soit celui de la liberté et de la dignité humaine. L'un des principaux motifs de fierté de l'Organisation sera indiscutablement d'avoir participé à ce processus et d'avoir contribué à façonner l'avenir. Nous nous rapprochons du but; raison de plus pour renouveler nos efforts afin de faire triompher la cause de la justice et de la dignité humaine.

S/C